

de la mise en valeur générale du Nord du Canada et, à ce titre, le Canada se doit, bien entendu, d'encourager une telle initiative au lieu de la restreindre.

[Traduction]

C'est pourquoi le gouvernement canadien a bien accueilli le projet *Manhattan*, l'a préparé et y participera. Les sociétés pétrolières intéressées et la garde côtière américaine ont consulté les autorités canadiennes compétentes en vue d'organiser cet exercice. Ainsi qu'on l'a déjà dit, le gouvernement appuiera les essais effectués par le brise-glace de la garde côtière du Canada, le *John A. Macdonald*, et assurera aussi une reconnaissance aérienne de l'état des glaces et se chargera d'en coordonner les manœuvres. Le gouvernement canadien a aussi choisi et nommé son représentant officiel à bord du *Manhattan*, qui agira comme conseiller technique et comme coordonnateur de la part canadienne à l'opération.

• (2.20 p.m.)

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la longueur et la teneur de la déclaration du premier ministre (M. Trudeau) me rend un peu perplexe, à une exception près cependant, c'est qu'il ne semble pas aller plus loin qu'il n'a été jusqu'ici, et ce qu'il a dit au sujet des eaux situées entre les îles septentrionales me trouble un peu.

En effet, il évoque la position prise en la matière par des gouvernements précédents et il cite une déclaration faite en 1958 par le ministre du Nord canadien d'alors, qui revendiquait les îles et les eaux situées entre les îles et par delà. Je ne puis m'empêcher de me demander si la déclaration du premier ministre, cet après-midi, ne représente pas une renonciation à ces revendications antérieures, et une observance rigoureuse de ce que le premier ministre appelle les principes du droit international, principes qui pèchent souvent par manque de clarté.

Je me demande si c'est là l'attitude que le gouvernement canadien a adoptée, quand il a décidé d'étendre la juridiction du Canada à ses eaux territoriales. A cette époque, le gouvernement du Canada n'a pas suivi scrupuleusement les principes du droit international, et naturellement d'autres États, comme l'Islande, ne l'ont pas fait non plus.

Cependant, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas discuter des principes du droit international, mais simplement savoir si le premier ministre a en fait renoncé à l'attitude prise par les gouvernements canadiens précédents et demander la raison de cette renonciation, si toutefois mon interprétation est correcte. De plus, monsieur l'Orateur, si mon interprétation est correcte, je pense que le peuple canadien sera plutôt vivement déçu.

J'espère bien que le gouvernement y songera de nouveau, sans oublier que les principes de droit international ne sont pas tous très limpides. Du moins devrait-il clamer notre position avec vigueur et agressivité. Je le répète, je m'inquiète fort de voir le premier ministre délaisser de la sorte l'optique dans laquelle les gouvernements précédents avaient affirmé notre souveraineté.

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, tous les députés se réjouiront certes de la déclaration du premier ministre, où il revendique la souveraineté canadienne dans les régions arctiques et où il manifeste son intention de sauvegarder cette souveraineté. Mais pour ce qui est des eaux de l'archipel Arctique, la déclaration du premier ministre aurait dû être plus directe. S'il y a des doutes quant à l'application du droit international à l'égard de ces régions, l'État canadien, à mon avis, devrait en réclamer la souveraineté, et si d'autres nations veulent lui contester ce droit, libre à elles de s'adresser à un tribunal international qui statuera sur le litige. Il me semble que si le gouvernement canadien laisse la question dans le vague, nous invitons presque un pays étranger à insinuer que nous n'avons aucune compétence en la matière et que nous sommes disposés à faire des compromis à ce sujet. A mon avis, le gouvernement canadien devrait exposer explicitement sa position sans l'ombre d'un doute.

Non seulement est-il important pour nous de proclamer catégoriquement notre souveraineté sur les régions arctiques, mais il faut nous souvenir que le Parlement a une part de responsabilité en ce qui concerne l'exploitation des ressources de ces régions. Une grande partie des régions habitées du Canada sont déjà régies par des sociétés pétrolières et des financiers étrangers. Dans bien des cas, c'est parce que les gouvernements provinciaux ne disposent pas des capitaux ou des moyens d'expertise nécessaires pour exploiter eux-mêmes ces ressources ou pour constituer